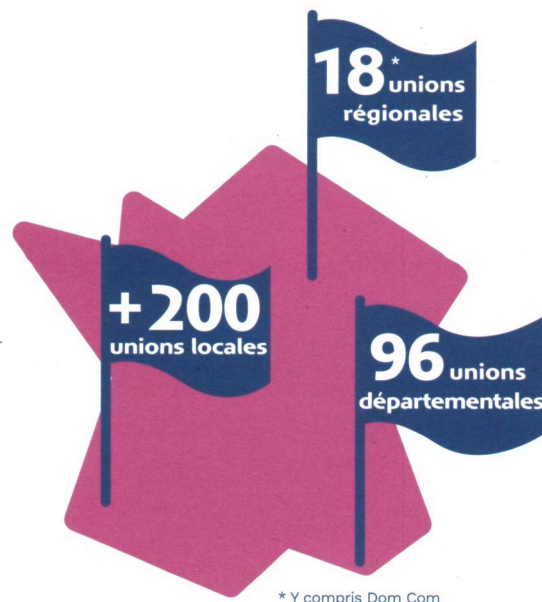


170 000
adhérent(e)s



NOUS REPRÉSENTONS...



Techniciens



Agents de maîtrise



Ingénieurs



Cadres



Forces de vente



Services publics

12,27 %

des voix, tous collèges confondus, aux élections de représentativité nationale interprofessionnelle en 2017 (+ 87 000 voix)

28,83 %

des voix dans le collège cadre aux élections TPE en 2016

43 %

des sièges dans l'encadrement aux prud'hommes, en 2017 (+197 sièges pour la mandature 2018 / 2022)

QUELQUES GRANDES DATES

1944

C'est le 15 octobre que des ingénieurs et cadres qui souhaitent affirmer la spécificité de leur situation dans le monde des salariés ont déposé les statuts de la Confédération Générale des Cadres.

1947

Le régime de retraite des cadres (Agirc : Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) est créé le 14 mars 1947, par la Convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres.

1966

- La CFE-CGC est reconnue comme organisation syndicale représentative (présomption irréfutable de représentativité).
- L'Apec (Association pour l'emploi des cadres) est créée sous l'impulsion de la CGC et par des partenaires sociaux, afin d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi cadre.

1979

La loi du 18 janvier 1979 consacre les conseils de prud'hommes comme ayant le monopole en matière de litiges individuels du travail. La CGC obtient la création de la section encadrement.

1981

La CGC devient la CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement-CGC).

2002

La CFE-CGC obtient le congé paternité.

2004

Naissance du «Réseau Équilibre», en faveur de l'égalité professionnelle.

2011

La CFE-CGC est reconnue organisation syndicale catégorielle (Cass. soc., 28 sept. 2011, n° 10-26.693) : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres, forces de vente et services publics.

2015

Accord sur les retraites complémentaires et futur accord national interprofessionnel sur l'encadrement.

2017

- Signature de la nouvelle convention assurance chômage.
- Création d'une convention collective sur le portage salarial.
- Avec 19,39 % des voix dans son champ catégoriel de l'encadrement (+7 % par rapport à 2013), la CFE-CGC confirme sa montée en puissance et consolide sa représentativité au niveau national interprofessionnel.